

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION D'EXCURSIONS

### 1. ENFANTS.

Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement, mais n'ont pas droit à une place dans l'autocar ou le mode de transport utilisé pendant l'excursion. Les enfants de moins de 18 ans doivent toujours voyager accompagnés d'un adulte. En cas de tarifs spéciaux pour enfants, sont considérés comme enfants les moins de 12 ans.

### 2. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS DE LA PART DE PULLMANTUR.

**2.1** Les excursions souscrites sont sujettes à toute annulation ou modification de l'itinéraire, de la durée et du contenu, même pendant le déroulement de l'excursion, comme peuvent l'être, sans limitation : (i) retard au niveau de la libération du navire de la part des autorités portuaires ; (ii) circonstances météorologiques adverses qui empêchent l'accès à certaines zones et/ou monuments, ainsi que toute autre circonstance constituant un cas de force majeure ; (iii) toute autre circonstance non prévisible, ou prévisible, mais n'ayant pas pu être évitée même avec toute la diligence possible.

Au cas où les excursions souscrites seraient annulées au titre des situations indiquées au paragraphe 2.1, sont remboursées : (i) la totalité des sommes versées pour les excursions au cas où elles seraient complètement annulées ; (ii) la somme proportionnelle versée pour les excursions au cas où elles seraient partiellement annulées.

**2.2** Les horaires et itinéraires des excursions peuvent aussi être modifiés en cas de retard sur l'heure d'arrivée du bateau au port pour des causes de force majeure. Les excursions comprenant la visite de plages peuvent voir modifiés leur itinéraire et leur durée lorsque les conditions météorologiques ne seraient pas les conditions adéquates pour pouvoir profiter pleinement de ces sorties. L'évaluation des conditions dans lesquelles aura lieu l'excursion appartient au département chargé des excursions et aux agents locaux les dirigeant. De plus, en cas de clôture ponctuelle, d'embouteillage ou de limite d'accès à l'un des monuments compris au programme, la responsabilité de Pullmantur et de l'opérateur de l'excursion est limitée au seul remboursement du montant de l'entrée pour les excursions où la visite en question est incluse dans le prix ; ils ne sont obligés à aucune autre compensation ni indemnisation lorsque la visite n'exige pas le paiement de l'entrée.

**2.3** Les excursions sont soumises à l'inscription d'un minimum de participants. Au cas où le minimum exigé ne serait pas atteint, l'excursion est annulée et le navire n'a l'obligation que de rembourser le montant de l'excursion. Concernant les excursions pour lesquelles les places sont limitées, une fois atteint le nombre de places prévues, aucune réservation n'est plus acceptable.

### 3. OBLIGATIONS DU PASSAGER.

Par respect envers le reste des passagers, si un passager arrive en retard à l'heure de départ de l'excursion, il ne sera pas attendu et il n'aura droit à aucun remboursement ni à aucune autre compensation. Si le passager décide de rejoindre l'excursion, tout frais de déplacement à l'endroit où se trouve le groupe sera à sa charge. Si pendant l'excursion un passager arrive en retard à l'heure indiquée par le guide ou perd le reste du groupe, le transfert de retour au navire sera pour le compte du passager en question, aucune compensation économique ni remboursement n'étant prévus dans ce cas. Pour des raisons d'hygiène et de prévention sanitaire, il est strictement interdit de descendre de la nourriture du navire. Sauf dans les cas indiqués, les excursions ne comprennent ni déjeuner, ni sachet pique-nique.

### 4. MODE DE RÈGLEMENT, SOUSCRIPTION, ÉCHANGES ET REMBOURSEMENTS.

**4.1** Souscription préalable au départ de la croisière.

**4.1.1** Excursions individuelles. Au moment de la formalisation de la demande et de la souscription des excursions, l'agence demande une avance ou un acompte représentant 10 % du montant total des services, le reçu correspondant étant délivré et précisant, outre le montant de l'acompte versé, le montant total des services et les bons ou documents relatifs à ces derniers. Le montant restant est à verser à bord le jour de l'embarquement.

Au cas où l'excursion serait directement souscrite à travers le site web de Pullmantur, le règlement total des excursions individuelles souscrites est à effectuer au moment de la réservation.

L'acceptation des réservations est soumise à la disponibilité des places.

**4.1.2** Packs d'excursions. Au moment de la formalisation de la demande et de la souscription d'un pack d'excursions, l'agence demande le versement de 100 % du montant total des services, la confirmation correspondante étant délivrée et précisant, outre le montant total du pack souscrit, le montant total des services et les bons ou documents relatifs à ces derniers. L'acceptation des réservations est soumise à la disponibilité des places.

Au cas où la souscription du pack d'excursions se fasse directement à travers le site web de Pullmantur, le versement du montant total du pack doit avoir lieu au moment de la réservation, la confirmation correspondante étant délivrée et précisant, outre le montant total du pack souscrit, le montant total des services et les bons ou documents relatifs à ce dernier. L'acceptation des réservations est soumise à la disponibilité des places.

**4.2** Souscription à bord. Les packs d'excursions ne peuvent être souscrits à bord, seulement les excursions individuelles. Toutes les excursions souscrites à bord sont prélevées sur le compte à bord du passager au moment de la souscription. L'acceptation des réservations est soumise à la disponibilité des places.

### 5. ANNULATIONS ET ÉCHANGES. REMBOURSEMENTS.

#### 5.1 Annulations.

**5.1.1** Avant le départ de la croisière. Aucune excursion individuelle ni aucun pack d'excursions ne peuvent être annulés sans frais à moins de 48 heures avant la date de début de la croisière. L'annulation de l'une des excursions individuelles déjà souscrites ou d'un pack d'excursions dans les 48 heures avant la date de début de la croisière est assortie d'une pénalisation de 100 % du prix de l'excursion, sauf cas de force majeure.

**5.1.2** Après le départ de la croisière. Aucune excursion ne peut être annulée sauf pour des raisons de force majeure. Si c'est pour des raisons médicales, il faudra présenter un certificat médical délivré par le médecin à bord. Le passager qui ne se présente pas à la date et à l'heure convenues pour la prestation des excursions souscrites n'a droit à aucun remboursement de la somme versée sauf cas de force majeure.

#### 5.2 Remboursements.

Excursions individuelles et packs d'excursions. Tous les remboursements pertinents, à quelque titre que ce soit, avant le début de la croisière, sont toujours effectués à travers l'agence de voyages où la demande et la souscription ont eu lieu. Une fois que la croisière a commencé, tout remboursement pertinent découlant de l'annulation des excursions réservées est effectué à bord (s'il s'agit d'excursions réservées à bord) ou dans les 48 heures suivant la fin de la croisière (s'il s'agit de packs d'excursions ou d'excursions réservés sur le site web ou par l'intermédiaire de votre agence de voyages).

#### 5.3 Échanges et modifications.

Tant pour les excursions individuelles que pour les packs d'excursions, seules les modifications consistant à demander l'échange d'une excursion contre une autre sont autorisées, si tant est qu'elle ait lieu le même jour et dans le même port et soit demandée au plus tard 48 heures avant le départ de l'excursion. Au cas où il n'y ait pas de places disponibles pour l'excursion souhaitée, le passager est tenu de conserver les billets initialement réservés. Au cas où l'excursion objet d'un échange soit d'un prix supérieur, la différence est à prélever sur le compte à bord du passager. Au cas où l'excursion objet d'un échange soit d'un prix inférieur, aucun remboursement n'est prévu.

Pour toutes les excursions programmées, seule la langue espagnole est assurée.

Dans les présentes Conditions Générales, Pullmantur est défini comme : Pullmantur Cruises Sovereign Ltd., Pullmantur Cruises Horizon Ltd., Pullmantur Cruises Monarch Ltd, Pullmantur Cruises Zenith Ltd., en fonction du navire sur lequel se déroule la croisière.